

Tulle, le 9 janvier 2018

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs des écoles publiques et privées
S/c de Mesdames les inspectrices et de Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale chargé(e)s
de circonscription

Objet : Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Une application informatique DUERP, désormais disponible sur l'académie de Limoges, va permettre à chaque école de répertorier, évaluer, analyser les principaux risques identifiés et proposer ainsi des mesures de prévention adaptées. Le travail réalisé dans ce domaine, les années précédentes, va faciliter la saisie des informations dans l'application.

Vous pouvez vous connecter au logiciel à partir du lien suivant :

<https://portail-otp.ac-limoges.fr/arena/>

rubriques : - gestion des personnels,
- application locales de gestion des personnels,
- DUER.

Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que le webmail académique.

Afin de vous accompagner dans l'utilisation de ce logiciel, vous trouverez en pièce jointe, un guide d'utilisation à l'intention des directrices et des directeurs d'école, ainsi qu'un tutoriel vidéo sur le site intranet de la DSDEN.

De plus, dans chaque circonscription, vous pouvez solliciter les enseignants référents pour les usages numériques si vous rencontrez des difficultés liées à l'application, ainsi que les assistants de prévention pour des problèmes éventuels liés au contenu du DUERP (identification des risques, évaluation...).

Aussi, 3 heures prélevées sur la 2^{ème} journée de pré-rentrée sont mises à disposition des équipes enseignantes au sein de chaque école pour entrer les données dans cette application. Je vous remercie de bien vouloir communiquer à l'inspectrice ou à l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de votre circonscription la date retenue, avant le 31 janvier 2018.

Chaque école devra avoir saisi le DUERP dans l'application informatique avant le 30 mars 2018.

Je vous remercie de votre implication.



Daniel PASSAT